Image not found or type unknown

Audience et audition des enfants

Par **Valerie Lecoq**, le **17/11/2018** à **11:11**

Bonjour, j'ai eu mon audience la semaine dernière avec un dossier béton. Le juge n'avait rien lu du dossier, il ne savait même pas que les enfants avaient été entendus. Mes enfants ont 16 ans, 14 et 10 ans. L'avocat de mon ex-mari a plaidé en premier et le juge a tout noté. Puis le tour est venu à mon avocat. Le juge n'a pratiquement rien noté et surtout il n'a pas noté les montants de la pension. J'ai aussi remarqué que la greffiere avait arrêté de noter. Le greffier n'est-il pas tenu de tout noter ? Le juge est réputé pro père, mais comment cela est-il possible qu'un juge qui se soit d'être impartial et juste puisse avoir ce type de comportement. Pensez-vous qu'il va quand même tenir compte de l'avis des enfants qui veulent être en garde principale chez moi ? Que puis-je faire sinon ?
Merci beaucoup

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés